

Année scolaire
2022-2023

Temps périscolaires & accueils de loisirs de la Ville d'Angers



Les temps périscolaires

La Ville d'Angers organise l'accueil des enfants et des jeunes de 3 à 14 ans sur l'ensemble des temps périscolaires, en complémentarité avec l'école et les projets développés par les équipes enseignantes.

La garderie périscolaire et l'étude surveillée

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Angers. Il a un caractère éducatif et social.

Tous les enfants scolarisés dans une école publique peuvent bénéficier du service de garderie périscolaire et/ou de l'étude surveillée, aux horaires suivants :

- Garderie périscolaire **du matin** : 7h30-8h35
- Garderie périscolaire **du mercredi midi** : 11h45-12h30
- Garderie périscolaire **ou étude surveillée** : 16h45-17h30
- Garderie périscolaire **du soir** : 17h30-18h30

L'inscription est obligatoire pour la garderie périscolaire (voir p.12).

Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

Les TAP participent à la réussite éducative des enfants. Ils s'inscrivent dans la continuité des enseignements dispensés dans les écoles publiques et contribuent à l'épanouissement des enfants en développant leur curiosité intellectuelle. Ils se déroulent aux jours et aux horaires suivants :

- **en maternelle** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h45 à 14h45
- **en élémentaire** : les lundis et vendredis de 15h15 à 16h45

L'inscription est obligatoire pour les TAP (voir p.12).

La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service public à caractère social mis en place dans toutes les écoles publiques de la Ville d'Angers.

Sur délégation de la Ville d'Angers, le service de restauration scolaire est assuré par Papillote et Compagnie, qui assure la production, la livraison et le service des repas.

Renseignements : papillote-et-cie.fr ou 02 41 21 18 80





Tarifs 2022-2023

Quotient familial	Garderie du matin 7h30 - 8h35	Garderie du soir 17h30 - 18h30	Garderie - Forfait journée (matin et soir)
0 - 306	0,26 €	0,26 €	0,41 €
307 - 399	0,51 €	0,51 €	0,71 €
400 - 499	0,71 €	0,71 €	1,02 €
500 - 599	0,92 €	0,92 €	1,28 €
600 - 699	1,12 €	1,12 €	1,53 €
700 - 799	1,33 €	1,33 €	1,79 €
800 - 999	1,53 €	1,53 €	2,04 €
1000 - 1499	2,04 €	2,04 €	2,45 €
1500 - 1999	2,55 €	2,55 €	2,86 €
2000 et +	2,65 €	2,65 €	3,06 €
Hors Angers	3,06 €	3,06 €	4,08 €

Seule la présence effective de l'enfant est facturée, y compris les retards constatés à la fin du service, après 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et après 12h30 le mercredi. Ces dépassements d'horaire sont facturés 6 €.

Les Temps d'activités périscolaires (TAP), la garderie du mercredi midi, ainsi que la garderie ou l'étude surveillée de 16h45 à 17h30 sont gratuits.

Les accueils de loisirs



Les accueils de loisirs sont des espaces ludiques, mais aussi des lieux d'apprentissage, des espaces évolutifs de liberté, de découverte et de préparation à la citoyenneté. Ils répondent aux besoins de loisirs et aux intérêts de l'enfant. Leur mission est spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.

Les accueils de loisirs municipaux sont proposés aux enfants scolarisés, à partir de **2 ou 3 ans et jusqu'à 14 ans**. Ils sont agréés par le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Maine-et-Loire.

Les activités proposées sont définies au regard d'un projet pédagogique, qui fait référence à la Politique éducative locale (PEL) élaborée par la collectivité, et dont l'objectif est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, en concertation avec les différents services municipaux et acteurs du territoire.



L'accueil de loisirs du mercredi

La Ville d'Angers propose aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées d'Angers, un accueil de loisirs de rattachement (chaque école est associée à un accueil de loisirs municipal). Ces accueils sont possibles dans la limite des places disponibles.

> Pour connaître votre accueil de loisirs de rattachement, reportez-vous aux pages 8 à 10.

Les collégiens peuvent choisir leur accueil de loisirs, (hors accueils de loisirs situés dans les locaux des écoles privées).

La Ville met en place gratuitement des circuits de bus à la sortie des écoles publiques pour emmener les enfants sur leur accueil de loisirs de rattachement, lorsque celui-ci ne se situe pas dans les locaux de l'école.



L'accueil de loisirs des vacances scolaires

Pendant les vacances, les accueils de loisirs proposent à chaque enfant des activités ludiques, conviviales et enrichissantes. Ils ont vocation à lui donner les moyens de s'épanouir dans un groupe, de découvrir et pratiquer des activités multiples, traditionnelles ou plus innovantes et de susciter sa curiosité pour le monde qui l'entoure.

Pour les vacances, **la famille peut inscrire son enfant à l'accueil de loisirs de son choix** (cf liste p.11). L'accueil est possible à la journée ou à la demi-journée (mais facturé au prix d'une journée), dans la limite des places disponibles.

La Ville met en place gratuitement des circuits de bus permettant de desservir les accueils de loisirs les plus excentrés, tels que la Claverie, le Hutreau, Les Cabanes du lac et Grégoire-Bordillon*.

** L'accueil de loisirs Grégoire-Bordillon sera remplacé en cours d'année par le nouvel accueil de loisirs Les Bois-d'Aubin, situé dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.*

Horaires

Les mercredis ou durant les vacances scolaires, les parents peuvent amener et venir chercher leurs enfants aux horaires suivants :

	Arrivée possible entre :	Départ possible entre :
Matinée sans repas	7h30 et 9h30	11h45 et 12h15
Matinée avec repas		13h15 et 13h45
Après-midi sans repas	13h15 et 13h45	16h30 et 18h30
Après-midi avec repas	11h45 et 12h15	

Rendez-vous pédagogique

Les parents peuvent rencontrer le personnel encadrant (responsable d'unité éducative et équipe d'animation) pour **une présentation du projet pédagogique et une visite des locaux**. Cette rencontre est possible uniquement **sur rendez-vous**.

Le projet pédagogique est aussi communicable sur simple demande.

Pensez à réserver !



Pour que votre enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, pensez à réserver ses jours de présence, en plus de son inscription annuelle (voir p. 12). Sans cela, il ne pourra pas être accueilli. Les réservations sont possibles dans la limite des places disponibles.

Les accueils de loisirs du mercredi

Vous pouvez **réserver au plus tard le mercredi** de la semaine précédant l'accueil de l'enfant.

Vous pouvez **annuler au plus tard le lundi** de la semaine précédant l'accueil de l'enfant.

Les accueils de loisirs des vacances scolaires

Vacances scolaires 2022-2023	Période de réservation	Délai d'annulation sans justificatif
Automne 1 ^{re} semaine Du 24 au 28 octobre 2022	Du 3 au 19 octobre 2022	Lundi 17 octobre 2022
Automne 2 ^e semaine Du 31 octobre au 4 novembre 2022	Du 3 au 26 octobre 2022	Lundi 24 octobre 2022
Noël 1 ^{re} semaine Du 19 au 23 décembre 2022	Du 28 novembre au 14 décembre 2022	Lundi 12 décembre 2022
Noël 2 ^e semaine Du 26 au 30 décembre 2022	Du 28 novembre au 21 décembre 2022	Lundi 19 décembre 2022
Hiver 1 ^{re} semaine Du 13 au 17 février 2023	Du 23 janvier au 8 février 2023	Lundi 6 février 2023
Hiver 2 ^e semaine Du 20 au 24 février 2023	Du 23 janvier au 15 février 2023	Lundi 13 février 2023
Printemps 1 ^{re} semaine Du 17 au 21 avril 2023	Du 27 mars au 12 avril 2023	Lundi 10 avril 2023
Printemps 2 ^e semaine Du 24 au 28 avril 2023	Du 27 mars au 19 avril 2023	Lundi 17 avril 2023

Réservation et modification

Pour réserver ou modifier votre réservation, rendez-vous en ligne, sur votre Espace parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais-mairies de quartier : Roseraie, Monplaisir, Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin et Justices.



Tarifs 2022-2023

Quotient familial	Mercredis		Vacances scolaires
	Demi-journée Repas inclus	Journée Repas inclus	Journée d'accueil de loisirs ou de stage Repas inclus
0 - 306	1,20 €	1,94 €	1,94 €
307 - 399	1,94 €	3,01 €	3,01 €
400 - 499	2,58 €	3,74 €	3,74 €
500 - 599	4,05 €	5,31 €	5,31 €
600 - 699	4,37 €	5,85 €	5,85 €
700 - 799	4,78 €	6,92 €	6,92 €
800 - 999	4,90 €	7,98 €	7,98 €
1000 - 1499	5,85 €	10,11 €	10,11 €
1500 - 1999	6,11 €	10,90 €	10,90 €
2000 et +	6,38 €	11,70 €	11,70 €
Hors Angers < ou = à 600	7 €	10 €	10 €
Hors Angers > à 600	7,46 €	13,83 €	13,83 €

En cas d'allergie alimentaire, constatée par un Protocole d'accueil individualisé (PAI), impliquant la fourniture d'un panier repas par la famille, un abattement de 10 % est appliqué.

Annulation

Passé le délai d'annulation (voir p.6), l'absence devra être justifiée (certificat médical, bulletin d'hospitalisation de l'enfant ou arrêt de travail des parents) **dans un délai de 3 jours ouvrés.**

Pour transmettre votre justificatif, rendez-vous en ligne sur votre Espace parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais-mairies de quartier, ou par courrier à Mairie d'Angers - Direction Education BP 80011 - 49020 Angers Cedex 02.

Pour lutter contre l'absentéisme (qui prive certains enfants d'une place) et le gaspillage alimentaire, toute annulation hors délai ou absence non justifiée sera facturée 6 €, plus le coût de la prestation.

Tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) sera facturé 6 €.

Accueils de loisirs ouverts le mercredi après-midi

Pour les enfants des écoles publiques

Votre enfant fréquente l'école :	Accueils de loisirs de rattachement (2-5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6-14 ans)
----------------------------------	---	--

QUARTIER ROSERAIE

C. Bénier	Charles-Bénier	Le Hutreau
M. Pagnol		
J. Prévert	Les Grandes Maulévries	
Les Grandes Maulévries		
JJ. Rousseau	Jules-Verne	
C. Monet		
J. Verne		

QUARTIERS JUSTICES / MADELEINE / SAINT-LÉONARD

R. Brossard	Adrien-Tigeot	Paul-Bert
A. Tigeot		
A. Clément	Pas d'école maternelle	
P.L Lebas	Pierre-Louis-Lebas	
Volney		Pas d'école élémentaire

QUARTIERS BELLE-BEILLE / LAC-DE-MAINE

P.M. Curie	Pierre-et-Marie-Curie	Les Cabanes du lac
R. Desnos		Pas d'école élémentaire
Montesquieu		
A. Ferraro	Bois-de-Mollières	Les Cabanes du lac
Bois-de-Mollières		
La Pérussaie	La Pérussaie	
J. Rostand		



Votre enfant fréquente l'école :	Accueils de loisirs de rattachement (2-5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6-14 ans)
----------------------------------	---	--

QUARTIERS CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUÈRE

Condorcet	Condorcet	Condorcet
La Blancheraie	La Blancheraie	La Blancheraie
J. Cussonneau	Joseph-Cussonneau	La Blancheraie
V. Hugo	Victor-Hugo	Victor-Hugo
Parcheminerie	Parcheminerie	Pas d'école élémentaire
M. Talet	Marie-Talet	Victor-Hugo

QUARTIERS DOUTRE / SAINT-JACQUES / HAUTS-DE-SAINT-AUBIN / NAZARETH

G. Bordillon	Pas d'école maternelle	Grégoire-Bordillon (cf p.5)
A. Dacier	François-Raspail	
F. Raspail		Nelson-Mandela
Descartes	René-Gasnier	
G. Philipe		Nelson-Mandela
R. Gasnier	Nelson-Mandela	
N. Mandela		

QUARTIERS MONPLAISIR / DEUX-CROIX-BANCHAIS

H. Chiron	Henri-Chiron	La Claverie
A. Fratellini	Annie-Fratellini	
Isoret		
Larévellière	Paul-Valéry	
A. De Musset		
P. Valéry	Voltaire	
Voltaire		

Accueils de loisirs ouverts le mercredi à la journée

Pour les enfants des écoles privées

Votre enfant fréquente l'école :	Accueils de loisirs de rattachement (2-5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6-14 ans)
----------------------------------	---	--

SECTEUR DOUTRE / SAINT-JACQUES / HAUTS-DE-SAINT-AUBIN / BELLE-BEILLE / LAC-DE-MAINE

Saint-Jean-de-la-Barre	Saint-Paul-les-Genêts	Saint-Paul-les-Genêts
Saint-Paul-les-Genêts		
Sainte-Thérèse		
Saint-Pierre		

SECTEUR JUSTICES / MADELEINE / SAINT-LÉONARD / ROSERAIE / CENTRE-VILLE

Immaculée Conception	Sainte-Bernadette	Le Hutreau
Sainte-Bernadette		
Curé d'Ars		
Sacré-Cœur-la-Madeleine		
Sainte-Agnès		
Saint-Augustin		

SECTEUR CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUÈRE

Bellefontaine	Bellefontaine	Bellefontaine
Saint-Laud/L'Esivière		
Sacré-Cœur-République		
Saint-Martin		

SECTEUR MONPLAISIR / DEUX-CROIX-BANCHAIS

Saint-Antoine	Maria-Montessori *	La Claverie
Notre-Dame de-la-Miséricorde		
Saint-Serge		

* L'accueil de loisirs maternel Montessori fermera en cours d'année pour y accueillir des classes. Un accueil de loisirs de remplacement sera proposé.

Accueils de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires

Accueils de loisirs maternels (2-5 ans)

Accueils de loisirs (6-14 ans)

QUARTIER ROSERAIE

Les Grandes Maulévries

Le Hutreau

Jean-Jacques-Rousseau

QUARTIERS JUSTICES / MADELEINE / SAINT-LÉONARD

Adrien-Tigeot

Paul-Bert

Les Grandes Maulévries

QUARTIERS BELLE-BEILLE / LAC-DE-MAINE

Pierre-et-Marie-Curie

Les Cabanes du lac

Bois-de-Mollières

QUARTIERS CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUÈRE

La Blancheraie

La Blancheraie

Marie-Talet

Condorcet

(mois de juillet uniquement)

QUARTIERS DOUTRE / SAINT-JACQUES / HAUTS-DE-SAINT-AUBIN

François-Raspail

Grégoire-Bordillon (cf p.5)

Nelson-Mandela

QUARTIERS MONPLAISIR / DEUX-CROIX-BANCHAIS

Annie-Fratellini

La Claverie

Maria-Montessori (cf p.10)

Durant les vacances scolaires, en cas de travaux, d'autres structures d'accueil pourront être ouvertes.

> **VACANCES DE NOËL : ouverture du 19 au 30 décembre 2022 pour :**

- Les Grandes Maulévries et Le Hutreau
- La Blancheraie
- Pierre-et-Marie-Curie
- Les Cabanes du lac
- François-Raspail
- Grégoire-Bordillon (cf p.5)
- Maria-Montessori et la Claverie (cf p.10)
- Adrien-Tigeot

Tous les accueils de loisirs municipaux seront fermés le lundi 2 janvier 2023.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est obligatoire pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, mais aussi pour la garderie périscolaire et les temps d'activités périscolaires (TAP).



1

Je choisis mon mode d'inscription

EN LIGNE

Sur l'Espace parents, via un compte A'Tout sur atout.angers.fr

OU

AU GUICHET

- du Point info famille, à l'hôtel de ville
- dans votre relais-mairie de quartier :
Roseraie, Monplaisir, Hauts-de-Saint-Aubin,
Belle-Beille et Justices

2

Je fournis les justificatifs

- Pour les allocataires : une attestation de paiement CAF/MSA* de moins de 3 mois ;
- Pour les non-allocataires : une copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille, et le dernier avis d'imposition*.

**Ces justificatifs permettent, selon le quotient, de bénéficier de la tarification solidaire.*

3

Je renseigne mes informations

Je fournis à la direction Éducation toutes les informations nécessaires à la prise en charge de mon enfant (santé, repas, personnes à joindre, autorisations ...) dans le but de lui assurer un accueil en toute sécurité.

Une fois transmises et validées, ces informations permettent l'accueil de mon enfant :

- sans réservation en garderie (matin et soir) ou sur les temps d'activités périscolaires ;
- sur réservation en accueil de loisirs de loisirs le mercredi et les vacances.

4

Je réserve pour les accueils de loisirs

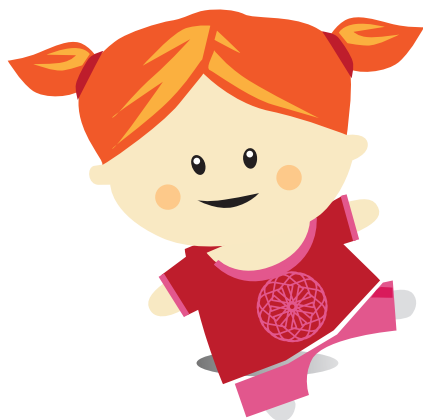
Je réserve les jours de présence souhaités de mon enfant à l'accueil de loisirs (mercredi ou vacances), selon les périodes de réservation et d'annulation communiquées page 6.

Modalités de paiement et règlement

Vous pouvez régler votre avis de somme à payer soit :

- **par prélèvement automatique** (après avoir signé un mandat de prélèvement qui se renouvelle automatiquement chaque année) ;
- **par carte bancaire**, sur TIPI : atout.angers.fr/tipianim ou dans le réseau des buralistes partenaires (liste consultable sur le site : impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite) ou à la trésorerie municipale située dans le hall de l'hôtel de ville ;
- **par chèque bancaire ou postal** à l'ordre du Trésor public ;
- **par chèque Césu ou chèque vacances** (non dématérialisé) à la Trésorerie d'Angers Municipale située dans le hall de l'Hôtel de Ville ;
- **en espèces** (dans la limite de 300 €), auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

En cas de séparation des parents, la facture est établie selon les modalités fixées lors de l'inscription. En cas d'utilisation du service par les deux parents, une attestation et un calendrier de facturation alternée doivent être obligatoirement complétés et signés par les deux parties.



Règlement

Toute personne s'inscrivant aux activités périscolaires et extrascolaires s'engage par ailleurs à **prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter**.

Ce règlement est consultable sur : angers.fr/education-enfance

Il peut également être communiqué au format numérique ou papier sur simple demande.

L'offre associative

En plus des accueils de loisirs municipaux, les maisons de quartiers partenaires de la Ville d'Angers proposent elles aussi une offre d'accueil en temps extrascolaire. N'hésitez pas à les contacter.

Secteur Justices / Madeleine / Saint-Léonard

► Accueil de loisirs Le Chêne Magique

Géré par la maison de quartier le Trois-Mâts.

> Pour les enfants de 3 à 12 ans

Ouvert les mercredis et durant les vacances (sauf une semaine à Noël et les 2 premières semaines d'août).

33, boulevard de la Marianne à Angers
02 41 66 02 02 / troismats.accueil@gmail.com

Secteur Centre-ville / Ney / Chalouère

► Accueil de loisirs du Haras

Géré par la maison de quartier Angers centre.

> Pour les enfants de 6 à 14 ans

Ouvert les mercredis et durant les vacances (fermeture annuelle entre Noël et le 1^{er} janvier, et la première semaine d'août).

5, allée du Haras à Angers
02 41 86 05 05 / contact@aca-angers.fr

► Accueil de loisirs de la Maison de quartier Quart'Ney

Géré par la maison de quartier le Quart'Ney.

> Pour les enfants de 6 à 12 ans

Ouvert les mercredis et durant les vacances (fermeture annuelle entre Noël et le 1^{er} janvier, et les 2 premières semaines d'août).

5-9, rue Ernest-Eugène-Dubois à Angers
02 41 43 28 13 / contact@quartney.fr

Secteur Monplaisir / Deux-Croix-Banchais

► Espace jeunesse à la maison de quartier Marcelle-Menet

Géré par la maison de quartier Marcelle-Menet.

> Pour les enfants à partir de 10 ans

Ouvert les mercredis, vendredis et samedis et durant les vacances.

Mail Clément-Pasquereau à Angers
02 41 96 12 00 / administration@marcellemenet.fr

► Accueil de loisirs Cadet Roussel

Géré par la maison pour tous Monplaisir.

> Pour les enfants de 6 à 11 ans

Ouvert durant les vacances scolaires et le mercredi après-midi.

> Pour les enfants de plus de 11 ans

Ouvert du lundi au vendredi, en journée durant les vacances scolaires, et en soirée hors vacances scolaires.

3, rue de l'écriture à Angers
02 41 43 84 09 / contact@mpt-monplaisir.fr

► Accueil de loisirs Henri-Correau

Géré par l'association Les Banchais.

> Pour les enfants de 4 à 10 ans

S'pass J de 10 à 13 ans

Ouvert les mercredis après-midi et durant toutes les vacances scolaires.

7 bis, square Henri-Correau à Angers
02 41 60 83 43 / accueil@banchais.fr



► **Accueil de loisirs adapté Escal**

Géré par l'association Adapei 49.

> Pour les enfants de 3 à 12 ans en mixité (en situation de handicap ou non).

Ouvert les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Dans les locaux de l'école Alfred-de-Musset, 5, rue Alfred-de-Musset à Angers

02 41 22 06 70

escal.accueildeloisirs@adapei49.asso.fr

Secteur Belle-Beille / Lac-de-Maine

► **Accueil de loisirs Jacques-Tati**

Géré par le centre Jacques-Tati.

> Pour les enfants de 4 à 12 ans

Ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires.

5, rue Eugénie-Mansion à Angers

02 41 48 51 90 / accueil@centrefacquestati.fr

► **Accueil de loisirs L'île aux mômes et espace jeunes La ferme de la fontaine**

Géré par la maison de quartier du Lac-de-Maine.

> Pour les enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 17 ans.

Ouvert le mercredi après-midi pour les 6-12 ans, durant toutes les vacances scolaires pour les 3-12 ans, et le vendredi et samedi pour les 12-17 ans.

34, rue de la chambre aux deniers à Angers

02 41 48 05 40 / poleenfance@ilm-asso.fr /

polejeunesse@ilm-asso.fr

Secteur Doutre / Saint-Jacques / Hauts-de-Saint-Aubin

► **Accueil de loisirs de la maison de quartier l'Archipel**

Géré par la maison de quartier l'Archipel.

> Pour les enfants de 6 à 11 ans et de 11 à 15 ans

Ouvert les mercredis et vacances scolaires pour les 6-11 ans.

Ouvert les mercredis, vendredis et vacances scolaires pour les 11-15 ans.

11, rue Raspail à Angers pour l'accueil des 6-11 ans

19, rue de l'Abbaye pour l'accueil des 11-15 ans

02 41 24 89 10 / larchipel.asso@orange.fr

► **Le Start**

Géré par la maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - Léo-Lagrange Ouest.

> Pour les enfants de 10 à 15 ans

Ouvert les mercredis, vendredis et samedis et durant les vacances scolaires.

2, rue Daniel-Duclaux à Angers

02 41 73 44 22 - 06 48 01 83 53

mq.hautsaintaubin@leolagrange.org

Secteur Roseraie

► **Le centre municipal Jean-Vilar**

Géré par la Ville d'Angers.

Pour les enfants à partir de 11 ans (accueil libre, ateliers, stages, sorties).

Ouvert les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et pendant les petites vacances scolaires.

1 bis, rue Henri-Bergson à Angers

02 41 68 92 50 / centre.jean-vilar@ville.angers.fr

Besoin d'aide ?

Point info famille

Sur place (hôtel de ville d'Angers)
ou par téléphone (02 41 05 45 80)
du lundi au vendredi
de 9h (10h le jeudi) à 13h et de 14h à 17h30

Sur Atout.fr

Sur votre Espace parents
rubrique « Autre demande »

